



Nouvelles procédures adm. en nullité et déchéance de marques (France)

-

infographies

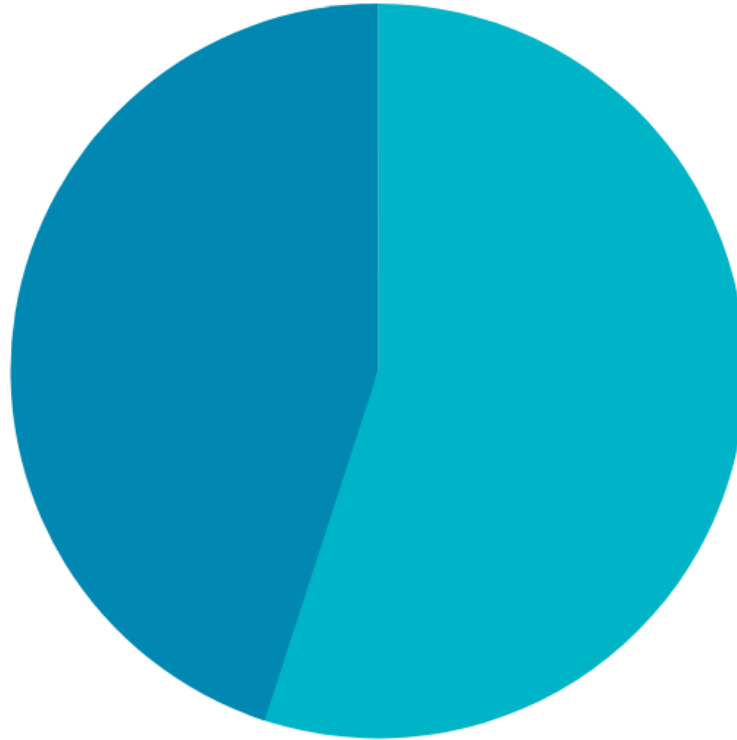
Quelles procédures adoptées et sur
quels fondements ?

Statistiques à jour, arrêtées au 31 décembre
2020 par l'INPI



Actions initiées

Actions en nullité
45%



Actions en déchéance
55%



Déchéance

Très grande majorité des actions fondées sur le défaut d'exploitation de la marque attaquée

-

Nullité

Majorité des actions fondées sur des motifs relatifs



280 demandes en déchéance et
en nullité

Soit 31 demandes en moyenne
par mois